

Assemblée Générale - 20 mars 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ pour l'année 2019

Chères adhérentes, chers adhérents,

Après la déréglementation de la Grande-Remise et ses conséquences il y a 10 ans, notre association n'a eu de cesse de cultiver ses fondamentaux.

La présentation officielle du **Label Qualité Tourisme « VTC-Limousine »** à notre Assemblée Générale de l'année dernière en mars (vidéo sur notre site web), a été suivie de son lancement opérationnel au 4^{ème} trimestre. Cette reconnaissance de la qualité de leur travail a déjà été obtenue par une dizaine de « pionniers », et la demande augmente notamment chez les artisans.

Les macarons officiels seront mis en vente lors de notre Assemblée Générale et permettront d'arborer un signe distinctif apparent sur les voitures, montrant ainsi que la qualité et l'excellence peuvent et doivent être reconnues.

Et « en même temps », cette prochaine décennie ouvre de nouvelles opportunités : la gouvernance de notre secteur évolue, la presse s'en fait l'écho et nos anciens détracteurs se remettent en cause. L'environnement économique se radicalise aussi et nous impose nos propres remises en cause, confrontés à de nouveaux enjeux internationaux.

Par ailleurs, Monsieur DORSO (la référence officielle historique de notre métier au sein du gouvernement), va quitter ses fonctions ; sa présence à notre assemblée marquera son départ du Ministère et sa dernière représentation officielle.

Au sein de notre Chambre Syndicale aussi, il est temps de préparer une relève. L'appel est lancé à ceux qui souhaitent s'impliquer activement et devenir administrateurs, ou plus simplement localement nos représentants régionaux pour accroître l'influence et la représentation de notre organisation en province, ou participer en Île-de-France aux différents travaux et représentations.

Ces expériences sont toujours intéressantes, et nous sollicitons les volontés qui entendent donner une image noble à notre métier et nous aider à améliorer les choses.

N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits et disponibilités, nous avons besoin de vous.

Dans cet esprit, nous nous inscrivons aussi dans une démarche commune avec nos confrères de la F.F.E.V.T.C. pour construire cette année une nouvelle ère, ensemble autant que faire se peut.

Instance unique de représentation de notre profession historique dont l'image a été galvaudée, ce projet nous offrira encore plus de crédibilité ; la fusion sera soumise à votre approbation, et dans l'affirmative respective, une assemblée commune d'officialisation aura lieu au second semestre.

Nous comptons donc bien sûr sur votre présence et votre soutien.

Bien fraternellement,

Camille Réchard
Président de la CSNERT

Les actions sur lesquelles la CSNERT est intervenue ou faits marquants de l'année 2019 :

Il y a tant à dire, que nous n'aurons pas la place de tout expliquer, mais nous répondrons oralement et avec plaisir à vos questions en AG ; ici nous conservons juste l'essentiel.

1. La LOM :

Votée fin 2019, une centaine de décrets d'application est à venir d'ici à l'été, avec les arrêtés et directives qui s'ensuivent. Quant au nouveau décret du Conseil d'État relatif à la participation des organisations professionnelles aux examens VTC à la suite du recours des plate formes, il aura vu le jour d'ici notre réunion collective, et devrait confirmer la légitimité de la présence des professionnels du métier.

En outre, les derniers décrets de la Loi Grandguillaume qui concernent les obligations des plate formes sur les vérifications des chauffeurs et la transmission de leur data (arts. 1 & 2) entrent en vigueur progressivement. Accompagnant la mise en place des cartes professionnelles sécurisées pour tous, un grand coup de balai aura été donné à la plupart des pratiques frauduleuses, ce qui se constate positivement en termes de statistiques et sur le terrain. Nous vous donnons quelques données chiffrées en fin de ce document. Nous avons aussi exprimé les absurdités du système de délivrance des macarons VTC provisoires, et l'administration, qui entame sa mue et sa modernisation au travers du numérique et de la dématérialisation (S.I.G. T3P et Cap 2022) engage une réflexion positive à ce sujet. La brigade Boers de Paris a malheureusement perdu des effectifs ; en province certaines villes tentent de mettre en place des brigades ad hoc (Nice, Lyon, Marseille, Lille), mais la réelle volonté des autorités (moyens humains notamment) n'y est pas, malheureusement.

2. La nouvelle gouvernance sectorielle :

Des changements de responsables ont eu lieu depuis quelques mois au sein des instances de tutelle, et notamment au Ministère et à la DST (DGITM et PPP) ; notamment le patron des Boers, puis la directrice du service des taxis/T3P rue des Morillons, sont partis, et maintenant c'est au tour de M. Dorso, responsable et coordinateur national T3P à la DGITM depuis 6 ans, de voguer vers d'autres lieux. Une page se tourne et avec la réglementation nouvelle, beaucoup de choses vont changer. Nous y participons évidemment. Mais chez nous aussi, il est temps de passer le flambeau.

Au-delà des nouveaux mandats/sièges que vous élirez au sein du Conseil d'administration en lien avec notre fusion syndicale de la G-R, il est indispensable, pour réussir cette transition et notre mission de défense du métier, que des nouvelles forces nous accompagnent, en IdF comme en régions. Nous sommes déjà présents au Comité National T3P, au Comité de Suivi des Examens VTC, dans les départements via les commissions locales et de discipline, dans les commissions interprofessionnelles ou paritaires pour la négociation de la C.C.N. (*convention collective*) aux côtés de l'O.T.R.E. (*Organisation des Transporteurs Routiers Européens*) et de la C.P.M.E. qui nous soutiennent et accompagnent, mais aussi dans les jurys d'examen pratique VTC auprès des chambres de métiers. Ces participations, bénévoles, peuvent s'adapter à votre rythme et vos possibilités ; nul besoin de compétences particulières, vous serez accompagnés et soutenus ; la seule chose nécessaire est l'envie de soutenir « la (bonne) cause ».

Plus nous serons nombreux et présents partout, plus notre force et notre voix porteront ; saisissez l'opportunité de participer et de vous rendre utiles !

Cela a représenté beaucoup de temps et énergie pour les représentants sortants, tous chefs d'entreprise et bénévoles ; ainsi nous avons tenu sur l'année écoulée pas moins de 43 réunions dans la seule Île de France avec les diverses instances : Ministère, DGITM, Préfecture de Police, Département ou région, instances paritaires, CMA, CRT, OPCO, DGE, Mairie de Paris, gares SNCF, etc. sans compter notre présence 2 fois/mois à la commission de discipline VTC et nos participations aux sessions d'examen pratique dans plusieurs départements en IdF. Il est temps de partager cette implication et de passer le relais en fonction des affinités de chacun.

En tant que secrétaire général depuis 6 ans, j'ai décidé de passer à autre chose et de quitter mon poste d'ici la fin 2020 ; j'espère que quelqu'un se portera volontaire pour me succéder dans cette tâche ardue mais fort enrichissante de laquelle j'ai appris beaucoup et que cède modestement avec la fierté d'un devoir accompli.

La représentativité :

Parallèlement, nous procédons actuellement à la mise à jour de la représentativité syndicale sectorielle comme cela doit se faire désormais tous les 4 ans pour chaque secteur. Votre adhésion est donc cruciale pour gagner des sièges et devenir encore plus présents. Du côté de nos confrères représentant « les salariés », il se pourrait que la CFDT prenne la place de F-O. VTC.

3. Examen VTC & formation professionnelle :

La grande majorité des 10.000 cartes pro délivrées en 2019, ont été obtenues par l'équivalence, et les examens ont connu une hausse de 30 % des inscrits, avec un taux de réussite moyen de l'ordre de 60%. Le Conseil National de Supervision des Examens T3P (dont nous faisons partie en tant que représentants exclusifs des VTC GR), travaille actuellement à la refonte du référentiel d'examen organisé par la CMA de manière à rendre plus cohérent cet accès au métier. En parallèle nous défendons le droit à la formation de sorte à professionnaliser les chauffeurs et à leur permettre de durer dans ce métier au lieu de passer comme des comètes et de jeter l'éponge après une expérience négative. À terme nous visons la création d'un CQP qui reconnaisse les qualifications et l'expérience pour lui redonner ses lettres de noblesse. Le label qualité participera aussi à cette reconnaissance. N'oubliez pas de verser votre contribution formation à l'OPCO mobilités, qui désormais dispose du monopole de la formation dans les transports ; il faut leur donner les moyens de nous accompagner. Et en tant que responsable d'entreprise, n'oubliez pas de vérifier systématiquement l'authenticité des cartes pro de vos employés ou de vos sous-traitants via le dispositif dédié « Contrôle cartes VTC » :

<https://vtc-contrôle.din.developpement-durable.gouv.fr/rechercher>

4. Le label Qualité « VTC-Limousine » :

Sous la marque nationale « Qualité Tourisme », il se décline en deux versions : simplifiée pour les artisans et TPE, et complète pour les PME. Démarche volontaire, ceux qui le veulent peuvent être accompagnés par notre fédération (qui l'a mise en place) préalablement aux démarches d'audit par les organismes certificateurs, avant de passer en comité d'évaluation de la D.G.E. Sa durée est de 3 ans. Une attestation officielle sera délivrée, et le macaron spécifique et distinctif pourra être ensuite obtenu auprès de nous pour être fièrement apposé sur les pare-brises. Actuellement près d'une dizaine d'entreprises ont été labellisées, et autant sont en processus actif. N'hésitez pas à vous lancer pour faire partie de ce club d'élite ; venez vous renseigner à l'AG ou formulez votre demande via notre boîte mail générique :

contact@csnert.fr

5. Les TVA :

Ce sujet reste une préoccupation majeure pour nous. En effet, après avoir obtenu confirmation ministérielle que le transport en VTC devait bien être assujéti au seul taux réduit de TVA, nous n'avons toujours pas obtenu que la parution au BOFIP inscrive cette sécurité « dans le marbre ». Votre syndicat ne relâche pas la pression pour obtenir la sécurisation de cette question essentielle. Nous avons d'ailleurs rédigé des notes techniques pour les adhérents (disponibles sur notre site) et si vous le souhaitez, des précisions vous seront données en AG. Quant au carburant, la TVA essence est récupérable à hauteur de 60 % désormais contre 40 % en 2019 (le gas-oil reste à 80 %). Sachant que ce poste de charges est le principal coût d'exploitation nous vous rappelons que par notre entremise vous pouvez bénéficier d'un accord cadre qui vous permettra d'importantes économies sur ce registre quelle que soit la taille de votre entreprise. Voir ci-dessous.

6. Partenaires :

Certains sont partenaires exclusifs et directs de votre fédération, d'autres nous proposent des offres par l'entremise de l'O.T.R.E. car nous mutualisons nos actions. Nous rappelons que nous pouvons proposer des remises notamment sur les principaux postes de charges d'exploitation : carburant, assurance, pneumatiques. Sur le carburant, grâce à l'OTRE, quelle que soit la taille de votre entreprise vous avez accès à : une carte personnelle par conducteur avec facturation centralisée par quinzaine, possibilité de régler avec elle péages, parkings et lavages, et surtout vous obtiendrez une remise au litre sans commune mesure avec ce que vous pourriez négocier individuellement car ici elles se chiffrent en dizaines de cts, selon votre volumétrie individuelle. Sollicitez-nous, cela n'engage à rien, vous avez tout à y gagner. Notre assureur référent (Axa) sera présent en AG, si vous souhaitez prendre contact avec lui. Nous souhaitons également remercier la fédération de transporteurs qui nous accompagne activement (O.T.R.E., à laquelle nous sommes affiliés) pour son soutien, son accompagnement et son expertise.

Quelques statistiques à jour au 1^{er} mars 2020 :

65.000 cartes pro VTC ont été délivrées en France du 01/07/2017 au 28/02/2020 (pour 56.000 taxis), dont 35.000 en IdF, bien loin des 70.000 « annuelles » que fanfaronnaient les plate formes ; 73 % en IdF, 7% en PACA, 6% en Rhône-Alpes, qui sont les 3 principales régions d'activité. Avec le passage aux cartes infalsifiables, 38.000 demandes seulement ont été validées, et à ce jour environ 28.000 délivrées dans le cadre du processus d'échange. La majorité des cartes délivrées l'est par la voie de l'équivalence. Au niveau des examens, 10.000 candidats se sont présentés en 2018 en IdF (env. 37.000 en Métropole), 60 % ont obtenu in-fine leur carte en national (53 % en IdF). On note aussi une demande accrue pour les examens taxis et une légère baisse des candidats en VTC. En IdF en 2018, 12.000 infractions T3P ont été recensées contre 9.200 en 2016 (+ 30%) dont 6.000 notamment pour racolage et maraude électronique. Le rapport et les stats. 2019 de l'Observatoire National des T3P n'est pas encore disponible, mais pour 2018 il fait un constat du secteur, fortement impacté par de nombreux changements de réglementation. En 2018, 10 000 candidats ont été admis aux examens de conducteurs de taxis et de VTC. Plus de 17 000 VTC supplémentaires ont circulé, mais l'activité reste dominée par les taxis qui représentent 58 % de l'offre de transport. 30 % des taxis exercent à Paris, et les régions Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur concentrent 80 % de l'offre nationale de VTC.

Fin 2018, il est estimé que le T3P représente 102 000 véhicules (contre 84.000 fin 2017). Les taxis sont majoritaires à 58 %. 30 000 véhicules ont été inscrits sur le REVTC en 2017 et 2018.

Toujours à fin 2018, 31 000 exploitants VTC étaient inscrits et actifs, en augmentation de 64 % par rapport à 2017. 12 000 nouveaux exploitants qui se sont inscrits dans l'année 2018, alors que 14 % des inscrits 2017 ont cessé leur activité au cours de 2018. Cette année, 10 000 candidats ont été admis aux examens de ces professions, se répartissant pratiquement à parts égales entre les deux spécialités.

Les chauffeurs de taxis et de VTC sont très majoritairement équipés de véhicules diesel, de cinq places. Paris se distingue par une proportion plus élevée de taxis hybrides. Les VTC sont plus souvent des véhicules loués. L'ensemble des taxis et VTC ont parcouru 5 milliards de kilomètres en 2018, soit 0,8 % de l'ensemble de la circulation routière. Les taxis de province représentent 48 % du trafic, les taxis parisiens 22 % et les VTC 30 %. 87 % des VTC sont en A-E, et il y a 86 T3P pour 10.000 hab. À Paris contre 123 à Londres et 148 à N.Y., ce qui fait dire aux plate formes que la marge de progression est « énorme », même si nous avons que c'est faux.

Bien solidairement,
Paul RISBOURG
Secrétaire Général CSNERT